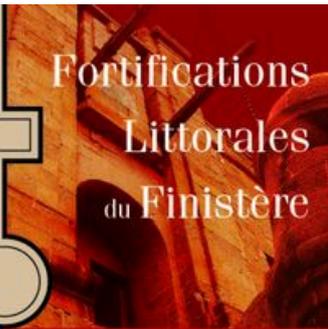


**PATRIMOINE FORTIFIÉ
ET PROTECTION
DES SITES NATURELS**



**Fortifications
Littorales
du Finistère**

La protection de certains sites du littoral tient parfois à leur statut militaire. La non-accessibilité de ces territoires a permis notamment d'éviter une fréquentation intensive et une urbanisation diffuse.

En effet, les sites littoraux les plus intéressants du point de vue stratégique sont également bien souvent les plus riches en termes écologique et paysager. Ces sites exceptionnels ont donc été préservés dans leur caractère naturel et leur dimension paysagère grâce à leur statut militaire et ce malgré l'introduction d'aménagements défensifs.

La propriété militaire de pans entiers du littoral, à des emplacements particuliers, a aussi pu contribuer à la préservation d'un équilibre écologique. À titre d'exemple, certains de ces sites sont devenus de véritables sanctuaires ornithologiques protégés par le « secret-défense ».

Île de l'Aber

Presqu'île de Crozon





Le site de l'île de l'Aber est occupé dès l'âge du fer par des fortifications celles précédant la conquête romaine.

Une motte féodale s'implante entre le X^e et XII^e siècle, sur la butte de Rosan à l'embouchure de l'Aber, composée d'un donjon entouré d'un fossé et d'une basse-cour.

Un fort y est construit en 1862, corps de garde défendant l'Anse de Mergat, abandonné en 1914.

Des batteries allemandes y seront implantées durant la dernière guerre.



Patrimoine fortifié et protection des sites naturels : l'île de l'Aber en Presqu'île de Crozon

IVR53_20042903519NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation